

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°2.2.a : Mieux repérer les fragilités

Porteur du projet: *MAIA Beauce vendômois, Conseil Départemental de Loir et Cher*

Axe stratégique	Favoriser et développer des actions de prévention primaire et secondaire à l'échelle du territoire
Objectif opérationnel	Agir pour la santé des personnes âgées, des personnes handicapées et des aidants
Besoins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Fluidification du parcours ville/hôpital • Repérage du risque de perte d'autonomie et/ou de son aggravation (hors cas d'urgence) • Favoriser l'efficacité du parcours de vie des personnes fragiles en agissant sur la santé des personnes âgées et des aidants • Favoriser une lisibilité du parcours • Identifier le plus tôt possible les personnes à risques en mobilisant les ressources existantes ou en développant des liens et des ressources subsidiaires en les expérimentant
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les acteurs du territoire compétents pour travailler sur le repérage des fragilités chez les personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants compétents pour faire des bilans de fragilité (SAAD, SPASAD, SSIAD, SAMSAH...) • Déployer l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation (Anesm) à l'ensemble des structures et acteurs identifiés • Former les professionnels des structures identifiées à l'utilisation de l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation qui permet de repérer un changement de comportement et/ou l'environnement de la personne accompagnée et/ou de son aidant • Permettre une remontée immédiate des situations à risque aux responsables des structures dans le but d'ajuster l'accompagnement et/ou éventuellement de réadapter le projet personnalisé. • Assurer une traçabilité des informations • Prévenir le risque de perte d'autonomie ou son aggravation • Favoriser la création d'un parcours de traitement de l'information Émetteur / récepteur ;
Population cible	Les personnes âgées et/ou handicapées avançant en âge accompagnées par un service d'aide et de soins à domicile ainsi que leurs aidants

Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : MAIA Beauce vendômois/ Conseil Départemental 41	Moyens engagés : <ul style="list-style-type: none"> Personnels MAIA Beauce vendômois
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : <ul style="list-style-type: none"> CIAS Territoires vendômois SSIAD et SAAD privés et associatifs du territoire du Pays vendômois Centre hospitalier de Vendôme-Montoire Médecins généralistes URPS/CPTS de Vendôme DAC Santé Escalé Groupement hospitalier de territoire (GHT) Conseil départemental de Loir et Cher (Vivre autonome 41, MDCS de Vendôme, service APA et PCH, RAPT...) Equipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie (ERVMA) 	Moyens engagés : <ul style="list-style-type: none"> Temps de formation des professionnels engagés
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> Conférence des financeurs CNSA (Section IV) ARS 	
Calendrier prévisionnel	Dernier trimestre 2019 : <ul style="list-style-type: none"> Réunion de cadrage /Validation de la feuille de route Établissement d'un premier circuit Présentation des outils /formation (compagnonnage des professionnels) Premier semestre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> Début de l'expérimentation Réévaluation continue jusqu' à l'obtention d'un circuit validé 	
Evaluation (Indicateurs)	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures inscrites dans la démarche Nombre d'outils utilisés Efficacité du circuit de transmission Retours d'expériences des acteurs Taux de satisfaction des professionnels / contraintes 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Implication des acteurs Appropriation des outils et de la démarche Validation et financement par les tutelles Transparence / partage des informations 	